

## Compte rendu de séance

### Séance du 22 Octobre 2015

L' an 2015 et le 22 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HALEUX Christiane, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 19

**Date de la convocation** : 16/10/2015

**Date d'affichage** : 16/10/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 23/10/2015

et publication ou notification  
du : 23/10/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

15-090 - Ancienne mairie - ancienne école -marché de maîtrise d'oeuvre

15-091 - Relais Poste

15-092 - Devis divers

15-093 - Rénovation de l'église Saint Mars - marchés - avenant n°1

15-094 - Réhabilitation de la salle des sports - marché - lot chauffage ventilation

15-095 - Rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)

15-096 - Vitré Communauté - révision des statuts

- 15-097 - Modification du tableau des effectifs du personnel  
15-098 - Lotissement du Trésor - réservation du lot 31  
15-099 - Réhabilitation de la salle des sports - marché de maîtrise d'oeuvre - avenant n°2

**15-090 - Ancienne mairie - ancienne école -marché de maîtrise d'oeuvre**

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la mission maîtrise d'oeuvre de rénovation de l'Ancienne mairie et de l'ancienne école. La commission bâtiments a examiné les différentes offres et a auditionné plusieurs candidats.

Le Conseil Municipal:

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement Agence JAOUEN et RAIMBAULT - BECB - ECIE pour un montant global et forfaitaire de 34 858,32 € HT avec un taux de rémunération de 7,60 %, établi suivant une enveloppe financière de travaux estimée à 441 000 € HT et une mission diagnostic à 1342,32 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'oeuvre et tout autre document s'y rapportant ainsi que les documents d'urbanisme afférents.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-091 - Relais Poste**

Des responsables de La Poste sont venus présenter à Madame le Maire les évolutions possibles du bureau de poste de Bais. Ils ont fait état de la diminution régulière de l'activité du bureau de poste; le nombre d'heures d'ouverture du bureau au public a déjà diminué et ils affirment que cette tendance devrait s'accroître. Deux solutions sont présentées: une agence postale communale ou un relais poste installé dans un commerce. Le relais poste répondra mieux aux attentes de la population notamment par l'amplitude horaire d'ouverture que pourra offrir un commerçant.

Le Conseil Municipal:

PREND ACTE de l'évolution annoncée du bureau de poste de Bais,  
DECIDE, dans le but de maintenir le meilleur service postal à la population, de donner son accord à la création d'un relais poste commerçant,  
CHOISIT pour assurer ce service le Tabac Presse, Espace des Fontaines (Bertrand HAMON).

*Vote au scrutin secret à la demande de Monsieur Elie ROBERT, demande acceptée*

A la majorité (pour : 16, contre : 2, abstentions : 1)

**15-092 - Devis divers**

APPROUVE les devis suivants (investissement):

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Pose de candélabres rue du Chemin Vert	SDEL	2 464,22 € TTC
Peinture des menuiseries du Centre Culturel	Stéphane JEUSSET	5 085,36 € TTC
Division de propriété - lotissement du Parc	Nathalie Décamps	1 754,40 € TTC
Aménagement de voirie - Plantations	Veralia	1 499,30 € TTC
Bâtiment plan d'eau - bardage	DOINEAU	2 654,82 € TTC
Bâtiment plan d'eau - fourniture plomberie et électricité	TH Charpentier	1 848,47 € TTC
Clôtures cimetière	Gedimat Soctramat	1 740,24 € TTC
Eclairage Centre Culturel	TH Charpentier	1 534,39 € TTC
Eclairage terrain de foot	ICE	4 986,88 € TTC
Marquise mairie – fourniture et pose d'un chéneau	CFMI	816,00 € TTC
Fourniture bois étagères école	DOINEAU	857,51 € TTC

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-093 - Rénovation de l'église Saint Mars - marchés - avenant n°1**

Vu la délibération n°14-047 du Conseil Municipal réuni le 24 juillet 2014 et la délibération n°14-057 du 9 octobre 2014 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux modificatifs portant sur les lots suivants :

TRANCHE FERME		Tranche ferme	TF + TC1 + TC2	Avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € H
		Montant du marché en € HT			

		(avec options)			
Maçonnerie – pierre de taille	GREVET	165 551,14	431 241,30	+ 13 233,66	444 474,96
Sculpture	TOLLIS	46 911,25	46 911,25	- 1 178,61	45 732,64
Couverture	HERIAU	42 222,46	121 285,88	+ 8 167,52	129 453,27
Electricité	PERRINEL	828,00	5 556,00	+ 1 598,21	7 154,21

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-094 - Réhabilitation de la salle des sports - marché - lot chauffage ventilation**

Vu la consultation selon la procédure adaptée ;

Vu l'analyse des offres réalisée par Monsieur Pierre SOURTY, architecte ;

**Le Conseil Municipal :**

DECIDE de retenir l'entreprise ALEXEN pour le lot "Chauffage - ventilation pour un montant de marché de 45 582,92 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-095 - Rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)**

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian POTTIER présente aux élus le rapport d'activité du SDE pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 35 de l'année 2014.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

## **15-096 - Vitré Communauté - révision des statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » avec la communauté de communes du « pays guerchais », en intégrant au nouvel ensemble les communes de Bais et Rannée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2015 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Il vous est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté comme suit :

« La communauté d'agglomération exerce l'intégralité des compétences suivantes :

### COMPETENCES

#### **1. En matière de développement économique et d'emploi :**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : gestion de l'immobilier en qualité de propriétaire et contribution au fonctionnement au travers d'un G.I.P. ;
- La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation ;
- La délégation du Conseil Départemental du dispositif d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion (portage d'un chantier d'insertion) ;
- Mission de coordination des politiques sociales ;
- Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi ;
- Points Accueil Emploi : mise en œuvre des PAE d'Argentré-du-Plessis, de Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ;

#### **2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**

- Délégation au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets déclarés d'intérêt communautaire » et notamment :
  - Acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges...etc
  - Acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique,
  - Acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la

Communauté d'agglomération sur les zones d'intérêt communautaire conformément aux articles L. 212-4 et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme.

- Acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L. 211-2 (D.P.U.) et suivants et L. 213-3 du code de l'urbanisme ;

- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi, et comprenant notamment les transports scolaires, le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les trois piscines du territoire de Vitré Communauté et le transport à la demande ;

- Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire : service offert aux communes qui en font la demande et suivi de la numérisation cadastrale ;

### **3. En matière d'équilibre social de l'habitat :**

- Elaboration et gestion du programme local de l'habitat ;

- Politique du logement d'intérêt communautaire ;

- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

### **4. En matière de politique de la ville dans la communauté :**

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) ;

- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

- Mise en œuvre de points information jeunesse (PIJ) dans quatre communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré-du-Plessis et La Guerche-de-Bretagne) ;

- Participation à l'opération « Bourses Initiatives Jeunes » et la gestion du fonds d'intervention de cette opération ;

### **5. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;**

**Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;**

### **6. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- Lutte contre la pollution de l'air ;

- Lutte contre les nuisances sonores ;

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;

- Définition, sur le territoire de Vitré communauté, des zones de développement de l'éolien sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, et dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones ;

- Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ;

- Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ;

- Etudes environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté
- Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) dont les missions obligatoires sont :
  - pour les dispositifs d'assainissement non Collectif neufs et à réhabiliter : assurer le contrôle de leur conception et de leur réalisation (contrôle de bonne exécution sur le terrain)
  - pour l'ensemble des dispositifs d'assainissement non Collectif : réaliser des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et de leur entretien.
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collectes et traitements des déchets ménagers et déchets assimilés) déléguées au SMICTOM du sud-est d'Ille et Vilaine ;
- Plan de résorption des décharges brutes ;
- Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, d'autres collectivités territoriales, de groupements de communes et d'établissements publics, à leur demande, dans les domaines suivants :
  - aménagement et entretien d'espaces verts ;
  - entretien d'espaces naturels ;
  - entretien de terrains de sport ;
  - balayage mécanique ;
  - curage d'avaloirs ;
  - désherbage de voirie ;
  - transport et/ou installations de matériels de location divers ;
- Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers ;

## **7. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

### **8. Politique sportive**

- Animation sportive directe :

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers les jeunes licenciés des clubs affiliés à une fédération délégataire réunissant au moins 700 pratiquants sur ¼ des communes du territoire, d'une part,

Vers les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les congés scolaires, d'autre part.

- L'accompagnement des emplois sportifs :

Pour les activités sportives des fédérations délégataires ne bénéficiant pas de l'intervention directe des éducateurs, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans le cadre des 4 dispositifs suivants non cumulables :

**L'emploi en réseau** entre minimum 2 communes ou 2 clubs au moins de communes différentes pour l'encadrement des jeunes licenciés au sein des clubs affiliés à une fédération délégataire.

Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive.

**L'emploi haut niveau amateur**, salarié d'un club évoluant à partir du plus bas niveau national.

**La pérennisation des emplois jeunes** salariés d'un club organisant des activités sportives en matière de football, volley-ball et basket-ball.

### **La prise en charge d'heures d'encadrement**

- L'évènementiel sportif :

Organisation de l'Ultra Tour

Le soutien à l'évènementiel sportif répondant aux critères suivants :

L'évènement sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portées nationales ou internationales.

Cet événement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation.

Soutien financier au semi-marathon organisé par l'association « les Léopards Guerchais » à La Guerche de Bretagne.

### **9. Intervention complémentaire dans le domaine de l'animation culturelle :**

- Le Festival d'été communautaire ;
- L'enseignement dispensé par le conservatoire de musique et d'art dramatique ;
- L'enseignement musical dispensé dans le cadre de la ou des classe(s) à horaires aménagés de musique (CHAM) ;
- L'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques ;
- Les spectacles à destination des scolaires inscrits dans la programmation culturelle de Vitré Communauté ainsi que l'accueil des artistes en résidence ;
- La contribution à l'éducation culturelle par la promotion de toutes actions susceptibles d'y parvenir notamment la subvention au Festival Désarticulé de Moulins en juin pour les spectacles publics et les spectacles dans les écoles du territoire ;

### **10. Politique touristique :**

- Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique :

- Animation et accompagnement, par un soutien technique, des porteurs de projets publics et privés exerçant sur le territoire communautaire pour l'aménagement et le développement de l'offre touristique ;
- Organisation et participation à des opérations de mise en réseaux et d'accompagnement des acteurs du tourisme local.

- Actions de promotion de l'offre touristique concernant le territoire de la communauté d'agglomération

- Gestion et animation de la Maison Accueil Bretagne

- Participation au schéma régional des Destinations de Bretagne.

- Animation et organisation de manifestations touristiques organisées au minimum sur deux communes de la communauté d'agglomération

- Accueil et information du public

- Commercialisation de produits touristiques

- Gestion et mise à jour de relais d'informations services (mobiliers présentant l'offre touristique de la communauté d'agglomération)

- Participation à l'observation de l'économie touristique locale



**11. La construction, l'entretien et la gestion des aires réservées aux gens du voyage ;**

**12. Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours ;**

**13. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication :**

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet :

- De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit,
- De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés,
- De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
- D'adhérer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat conforme à l'objet syndical.

- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques :

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ; »

*Madame le Maire rappelle, en dernier ressort, que la modification des statuts sera prononcée par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres de Vitré Communauté. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus importante lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée. (Articles L. 5211-17 et L 5211-5 du code général des collectivités territoriales).»*

Le Conseil Municipal

ADOpte les modifications ci-dessus présentées aux statuts de Vitré Communauté.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-097 - Modification du tableau des effectifs du personnel**

Vu les avancements de grades ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 12 octobre 2015;

Vu l'avis de la commission « personnel » ;

Le Conseil Municipal

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

fonctions	suppression	création	date d'effet
Comptable	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	01/01/2015
Agent technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	01/04/2015

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-098 - Lotissement du Trésor - réservation du lot 31**

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;

Vu le courrier de Madame Lolita MERIL et de Monsieur Alexandre CHEVRIER portant réservation du lot n°31 ;

DECIDE la vente de ce lot du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-099 - Réhabilitation de la salle des sports - marché de maîtrise d'oeuvre - avenant n°2**

Vu la proposition d'avenant n°2 correspondant à la détermination du coût de réalisation des travaux après signature des marchés (649 798,69 € HT),

**Le Conseil Municipal :**

APPROUVE l'avenant n°2: le montant de la rémunération de maîtrise d'oeuvre (35 750 € HT) reste inchangé.

AUTORISE Madame le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures 45 minutes